



Ecublens/Fr, le 10 avril 2026

Information à la population

Communiqué du Conseil communal relatif à la séance du Conseil général du 23.04.2026

Mesdames, Messieurs,

Après plusieurs échanges avec le Président du Conseil général ainsi que le Président de la Commission financière et à la suite des recommandations de l'organe de révision, nous vous informons que le point 3 de l'ordre du jour de la prochaine séance législative, relatif aux comptes 2025 **sera retiré.**

En effet, les opérations comptables nécessaires à la consolidation des comptes des quatre anciennes communes exigent des investigations plus détaillées. Ces dernières sont rendues nécessaires pour présenter des états financiers hautement fiables.

Dans le contexte particulier des dépôts de référendum soumis aux votes populaires le 14 juin 2026, le Conseil communal estime aussi que les premiers comptes de la nouvelle commune se doivent de présenter un niveau de fiabilité total.

En vous souhaitant bonne réception de ces informations, nous vous transmettons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le Conseil communal